

Le Conseil Municipal de POUM

Séance du : 21 mars 2024



Présents : Henriette HMAE (Maire), Jean-Paul DEDANE (1er adjoint), René POROU (2^e adjoint), Claude BOAOUVA (3^e adjoint), Tania DAHOTE née PADOME (4^e adjoint), Natacha GAGNE, Esther NIONGUI, Steeven STUART, Marc TIDJINE, Ezeckiel DAHOTE ;

Absents : Maéla TIDJINE, Nicolas TIDJINE, Erlin TIDJINE, Iris MALOUNE née NEAOUTYINE;

Procuration : Maria TIDJINE née KAPOUNO

VOTE

Nombre de voix : 11 Pour : 9 Contre : Abstention : 2

DELIBERATION N° 12/2024**Portant approbation du budget primitif 2024 du budget annexe de l'eau**

Le conseil municipal de la commune de Poum, réuni en séance publique, le 21 mars 2024, sur convocation adressée le 15 mars 2024;

VU la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999 ;

VU le code des communes de Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 2024/10 approuvant la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2023 et décidant l'affectation de ces résultats aux budgets primitifs 2024,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 14 mars 2024 ;

VU le rapport de présentation et l'exposé de Mme la maire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1er - D'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe de l'eau, avec la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 de la commune de POUM qui s'élève à la somme de cent quinze millions six cent quatre-vingt mille sept cent quarante-six francs CFP (115 680 746 F CFP) réparti comme suit.



MAIRIE DE POUM. NOUVELLE CALEDONIE.

➤ EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : Trente-huit millions cinquante mille francs CFP,
38 050 000 FCFP (en dépenses et en recettes)

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Chap	Libellé	BP	Chap	Libellé	BP
011	Charges à caractère général	10 720 329	70	Ventes de produits fabriqués, prest de services	24 450 000
012	Charges de personnel	15 800 000	74	Subvention d'exploitation	13 600 000
66	Charges financières	2 200 925	75	Autres produits de gestion courante	
Total des dépenses réelles de fonctionnement			76	Produits financiers	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 743 306	Total des recettes réelles de fonctionnement		
023	Virement à la section d'investissement	2 585 440	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0
Total des dépenses d'ordres de fonctionnement			002	Résultat de fonctionnement reporté	0
Total des dépenses de fonctionnement			Total des recettes d'ordre de fonctionnement		
Total des dépenses de fonctionnement			Total des recettes de fonctionnement		

➤ EN SECTION D'INVESTISSEMENT : Soixante-dix-sept millions six cent trente mille sept cent quarante-six francs CFP, 77 630 746 F FCP (en dépenses et en recettes)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

OP	Libellé	BP	OP	Libellé	BP
	Opérations d'équipement dont RAR	33 138 381 30 137 798		Opérations d'équipement dont RAR	43 438 027 43 438 027
	Total des dépenses d'équipement	33 138 381		Total des recettes d'équipement	43 438 027
OPFI	Emprunts - Caution	2 067 422	OPFI	Réserves	24 863 973
	Total des dépenses financières	2 067 422		Total des recettes financières	24 863 973
	Total des dépenses réelles d'investissement	35 205 803		Total des recettes réelles d'investissement	68 302 000
OPFI	Opérations d'ordre de transfert entre sections		OPFI	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 743 306
OPFI	Résultat reporté invest	42 424 943	OPFI	Virement de la section d'exploitation	2 585 440
	Total des dépenses d'ordres d'investissement	42 424 943		Total des recettes d'ordres	9 328 746
	Total des dépenses d'investissement	77 630 746		Total des recettes d'investissement	77 630 746

Article 2 – Le budget primitif est voté en dépenses et en recettes, par chapitre pour la section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement conformément à la maquette budgétaire.

Article 3 - Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux (2) mois est disponible à compter de la notification et/ou, de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux, ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



MAIRIE DE POUUM, NOUVELLE CALEDONIE.

Article 4 - La Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Nord et au trésorier de Koné et affichée en mairie et partout où besoin sera.

Pour extrait Conforme

Les Secrétaires



LA MAIRE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Par sa transmission à la Subdivision Administrative NORD
Le 22 mars 2024 et son affichage le 22 mars 2024



MAIRIE DE POUUM. NOUVELLE CALEDONIE.

Annexe à la délibération n° 12-2024 du 21 mars 2024

Budget annexe de l'eau
Vote du budget primitif 2024

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
CONTROLE DE LÉGALITÉ

R
E
C
U
le 22 MAR. 2024

**SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
NORD**

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget 2024 est voté par **opération**, comme suit :

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATION	OPERATION LIBELLE	Proposition 2024	RAR	BP 2024
325	RENFORCEM/AEP SECTEUR MALABOU		18 690 980	18 690 980
276	ACQUIS/CUVES A EAU	1 355 978		1 355 978
301	HTA/BTA MALATCH		10 095 318	10 095 318
302	RESTRUCTURATION AEP SECT.NORD	1 644 605	1 351 500	2 996 105
OPFI	Opération financière -001	42 424 943		42 424 943
OPFI	Opération financière -Emprunt	2 067 422		2 067 422
		47 492 948	30 137 798	77 630 746

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

OPERATION LIBELLE	Proposition 2024	RAR	BP 2024
325 RENFORCEM/AEP SECTEUR MALABOU		8 651 826	8 651 826
339 PELLE DOOSAN 2023		3 796 200	3 796 200
282 EQUIPEMENT FORAGE C1&C9		24 240 001	24 240 001
301 HTA/BTA MALATCH		6 750 000	6 750 000
OPFI Opération financière-Virement de la section de fonds	2 585 440		2 585 440
OPFI Opération financière-Dotation aux amort.	6 743 306		6 743 306
OPFI Opération financière-Couverture du déficit d'inv.	24 863 973		24 863 973
		34 192 719	43 438 027
			77 630 746